

OFFRE D'EMPLOI ANIMATEURS - ACTIVITÉS CONCOURS LCVC-2022-020

DESCRIPTION SOMMAIRE

La Municipalité de Val-des-Monts est à la recherche d'animateurs pour la semaine de relâche, le camp de jour ainsi que les événements et les activités offerts pour l'année 2023.

SEMAINE DE RELÂCHE

1. Animer les enfants de 5 à 12 ans, de façon sécuritaire, dynamique et constructive.
2. S'assurer de la sécurité des lieux et des participants.
3. Participer à l'animation lors des sorties.
4. Prendre connaissance de la programmation établie, et ce, avant le déroulement de l'activité prévue.

CAMP DE JOUR

1. Animer les enfants de 5 à 12 ans, de façon sécuritaire, dynamique et constructive.
2. Organiser quotidiennement des activités qui rencontrent les intérêts des participants.
3. S'assurer de la sécurité des lieux et des participants.
4. Participer à l'animation lors des sorties et d'événements spéciaux.
5. Travailler en équipe avec les autres membres du personnel lors de l'organisation et l'animation d'activités.
6. Prendre connaissance de la programmation établie, et ce, avant le déroulement de l'activité prévue.
7. Remplir les rapports d'activités et de présences sur une base quotidienne.

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS

1. Animer de façon dynamique.
2. S'assurer de la sécurité des participants et des lieux.
3. Travailler en équipe avec les autres membres du personnel lors d'événements.
4. Prendre connaissance de la programmation établie, et ce, avant le déroulement de l'activité prévue.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

1. Avoir complété le niveau de secondaire 4 ou être âgé de 15 ans ou plus.
2. Posséder une formation en animation est un atout.
3. Avoir de l'expérience en animation est un atout.
4. Être disponible à travailler selon des horaires flexibles.
5. Être bilingue est un atout.
6. Posséder une certification valide de premiers soins et RCR est un atout.
7. Assister à toutes les formations prévues au calendrier (jour, soir et week-end).

HEURES DE TRAVAIL ET TRAITEMENT

1. Poste temporaire à durée déterminée
2. En fonction de la programmation et des disponibilités de l'employé, ce dernier peut être appelé à travailler :

SEMAINE DE RELÂCHE

1. Taux horaire entre 17,75 \$ et 18,75 \$ (selon l'expérience).
2. Du 6 au 10 mars 2023.
3. Du lundi au vendredi, variant de 7 h 30 à 17 h 30. Jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine.

CAMP DE JOUR ÉTÉ

1. Taux horaire entre 17,75 \$ et 18,75 \$ (selon l'expérience).
2. Du 3 juillet au 11 août 2023 – Jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine.
3. Du lundi au vendredi, variant de 6 h 30 à 17 h 30.
4. Formations à déterminer entre le 1^{er} mai et le 3 juillet 2023 – Jusqu'à un maximum de 40 heures.
5. Rencontre d'équipe dans la semaine du 17 juillet 2023 – Durée de 3 heures, soit de 18 h à 21 h.

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS

1. Taux horaire entre 17,75 \$ et 18,75 \$ (selon l'expérience).
2. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 à intervalle et horaire variables.
3. À titre d'exemple, l'employé pourrait travailler lors des événements et activités suivants :
 - La Frénésie hivernale (février)
 - La journée familiale (juin);
 - La Marche Pierre Lavoie (octobre);
 - Les activités de l'Halloween (octobre);
 - Les activités de Noël en famille (décembre);
 - Le Brunch du Maire (décembre);

DATE LIMITE

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande d'emploi, avant le **1^{er} avril 2023**, 16 h 30, en **précisant leurs disponibilités** (relâche scolaire, camp de jour et/ou événements et activités), aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Téléphone : 819 457-9400
Télécopieur : 819 457-4141
Courriel : emploi@val-des-monts.net

NOTE 1 : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. **Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.** Si après la fermeture du concours la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats sans réouverture du concours.

NOTE 2 : Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis, sans discrimination, et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.